



C O M M U N E D ' A M B È S
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 8 JUILLET 2026 À 18H00

Nombre membres élus : 23
Nombre membres élus en exercice : 23

Présents : 15
Représentés : 05
Votants : 20
Absents : 03

Date de la convocation :
2 juillet 2026

Certifié exécutoire
Compte tenu de l'envoi en
Préfecture le :

Et de la publication en ligne le :

Le Conseil Municipal d'Ambès,
Vu les articles L.2121-09 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Hôtel de Ville sous la Présidence de
M. Gilbert DODOGARAY, Maire.

PRÉSENTS : Gilbert DODOGARAY, Maire ;
Isabelle BESSE, Enzo BORTOLATO, Nicolas MUZOTTE, Marie-Pierre FETIS, adjoints
au Maire ;
Christian LAPEYRE, Martine MAURY, Florence ALBANESE, Stéphanie LAHURE,
Antoine VIGNAUD, Marine SAAD, Lilian LOPEZ, Romain RITOU, Alain ARTIERE,
Grégory BORTOLATO, conseillers municipaux.

ABSENT(S) REPRÉSENTÉ(S) : Rémi PIET donne procuration à Gilbert DODOGARAY,
Sophie DAGNAUD donne procuration à Enzo BORTOLATO, Christophe BOURDIEU
donne procuration à Antoine VIGNAUD, Delphine MALVOISIN donne procuration à Alain
ARTIERE, Eléanore LAPORTA donne procuration à Romain RITOU

ABSENT(S) : Sylvie FRADIN, Sébastien BROUSTET, Leïla LEGLISE

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Nicolas MUZOTTE

DÉLIBÉRATION N° 081 07 2026 – DIRECTION GÉNÉRALE – SYNDICAT DÉPARTEMENTAL
ÉNERGIES ET ENVIRONNEMENT DE LA GIRONDE (SDEEG) – FONDS DE CONCOURS
ÉCLAIRAGE PUBLIC – REMPLACEMENT DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC DU STADE ANNEXE EN
LEDS

Présentation par M. Le Maire

Vu le Code général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.5212-26 ;
Vu les Statuts du SDEEG et notamment l'article 4.3 ;
Vu la délibération de la Commune en date du 27 Novembre 2024 relative au transfert de la compétence Eclairage Public au SDEEG ;
Vu le Règlement Administratif, Financier et Technique de transfert et d'exercice de la compétence Eclairage Public du SDEEG validé e Bureau Syndical en date du 27 Novembre 2024 ;

L'article 3.3 du RAFT de transfert et d'exercice de la compétence Eclairage Public du SDEEG permet aux collectivités de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement public local en matière de distribution publique d'électricité, de développement de la production d'électricité par des énergies renouvelables, de maîtrise de la consommation d'énergie ou de réduction des émissions polluantes ou de gaz à effet de serre, non par une contribution, qui est inscrite dans la section de fonctionnement de la Collectivité, mais par fonds de concours, qui est inscrite dans la section d'investissement de la Collectivité.

Cette possibilité offerte par le SDEEG concerne tous les travaux dont le montant est strictement supérieur à 4 000€ HT et sous réserve des disponibilités budgétaires du SDEEG consacrées au fonds de concours.

En l'espèce, suite à la dernière tempête, 2 poteaux électriques sont tombés au stade annexe. Afin d'uniformiser l'ensemble, l'opération consiste à remplacer l'ensemble du parc par un éclairage public en leds pour un montant total hors taxe de **20 815,70€**.

Le montant total des fonds de concours ne peut excéder les trois-quarts du coût hors taxes des opérations concernées. Ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement de la Commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **DÉCIDE** le versement d'un fonds de concours d'un montant de 15 611,78€, soit trois-quarts du coût hors taxes des opérations susvisées, à savoir, éclairage public 2026 – Éclairage sportif au stade annexe en leds (devis AS-2612) d'un montant HT total de 20 815,70€ pour 15 611,78€ fonds de concours en investissement et 5 203,93€ contribution complémentaire au fonds de concours en fonctionnement ;

- **DIT** que ce fonds de concours sera imputé à la section d'investissement du budget de la Commune (budget VOIRIE C/2041582-512).

VOTE

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 5

R. RJTOU, A. ARTIERE, D. MALVOISIN,
G. BORTOLATO, E. LAPORTA

Fait et délibéré le 8 juillet 2026
Pour expédition conforme.

Le Maire,
Gilbert DODOGARAY

Le Secrétaire de séance,
Nicolas MUZOTTE

